

# Reconduction d'un PAI-PAP-PPS

## Demande des familles d'aménagements de la scolarité

**À renseigner si vous souhaitez demander des aménagements de la scolarité au lycée en cas de troubles des apprentissages (dyslexie, dyscalculie, dyspraxie, ..et TDAH), troubles invalidant de santé**

Nom ..... Prénom .....

Date de naissance .....

Ecole/ Etablissement fréquenté en 2025-26 .....

Classe Série ou spécialité en 2025-26.....

Niveau en 2026-27     2de    1STI2D    1STMG    1GEN    TSTI2D    TSTMG    TGEN

- Votre enfant disposait d'un PAI en 2025-26** : prendre contact avec l'infirmière à l'inscription
- Votre enfant avait déjà un PAP en 2025-26** : pour les nouveaux élèves, veuillez fournir la photocopie du PAP créé dans l'établissement précédent ainsi que les derniers bilans disponibles (moins de deux ans) pour le renouvellement et l'actualisation de ce PAP.
- Votre enfant avait déjà un PPS en 2025-26** : pour les nouveaux élèves, veuillez fournir la photocopie du PPS et la notification fournies par la MDPH. Une mise en œuvre sera faite lors d'une réunion de suivi de scolarité.
- Votre enfant n'avait pas de PAP ni de PPS l'année précédente ET vous souhaitez faire une demande d'aménagements de la scolarité au lycée pour la rentrée prochaine** : veuillez fournir des bilans de moins de deux ans (bilan orthophonique, neuropsychologique, médical...) pour appuyer cette demande.

*PAP : Plan d'accompagnement personnalisé, visé par le médecin scolaire et la direction.*

*PPS : Projet personnalisé de scolarisation, liée à un dossier de la Maison du Handicap (MDPH)*

*PAI : Projet d'Accueil Individualisé concernant les enfants atteints de maladies chroniques (asthme, diabète...), d'allergies et d'intolérances alimentaires ou de douleurs récurrentes*

**Merci de mettre sous pli**, l'ensemble des documents et bilans médicaux, en notant lisiblement le nom de votre enfant sur l'enveloppe et de le rapporter lors de l'inscription.

